



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du Mercredi 23 Septembre 2015**

Date de la convocation 16 Septembre 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – BRIGNAC
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> Mme REVERTE Françoise  <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,  <b>CABRIERES :</b> M.MALLET Denis,  <b>CANET :</b> M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse,  <b>CEYRAS :</b> M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.BARON Bernard, Mme PRULHIERE Yolande, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BLANQUER Alain,  <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE :</b> M.DIDELET Serge,  <b>NEBIAN :</b> M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN :</b> M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, M.DUPONT Laurent,  <b>PERET :</b> M.BILHAC Christian,  <b>SAINT FELIX DE LODEZ :</b> M.RODRIGUEZ Joseph,  <b>SALASC :</b> M.COSTES Jean,  <b>VILLENEUVETTE :</b> M.VIDAL Eric</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>M.BERNARDI Olivier à Mme REVERTE Françoise,  Mme BENARD Bénédicte à M.REVEL Claude,  M.PONCE Yvan à Mme ROBERT Laure,  M.VENTRE Philippe à M.LACROIX Jean-Claude,  M.VALERO Claude à M.BARDEAU Francis,  Mme GUERIN Audrey à M.GASC Georges,  Mme BOUISSON Mylène à M.DUPONT Laurent,  M.RIGAUD Christian à M. ALEIX Bertrand,</p>

**Objet : Fourniture, préparation et livraison de repas en liaison froide pour le groupement de commandes des communes de Brignac, Canet, regroupement pédagogique Octon / Salasc, Péret et la Communauté de communes du Clermontais – Marché A Procédure Adaptée – Autorisation de signature du conseil communautaire au Président**

Monsieur VIALA informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de la consultation lancée pour la restauration collective des communes de Brignac, Canet, regroupement pédagogique Octon/Salasc, Péret et pour la Communauté de communes du Clermontais, un groupement de commandes a été créé, avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de retenir un prestataire pour une durée de un an, reconductible deux fois.

Il précise qu'à la suite de la consultation lancée en procédure adaptée (article 28-I et 30 du code des marchés publics), la commission d'appel d'offres constituée spécifiquement pour le groupement de commandes, a émis un avis favorable en séance du 4 Août 2015 à la passation de ce marché avec le prestataire Provence Plats. Pour rappel, le prix du repas « classique » est de 2,81 euros TTC.

Il est également précisé qu'un avenant est établi dès la signature du marché afin d'acter l'entrée des Accueils de Loisirs Péri-scolaires de Brignac et Aspiran au sein de la Communauté de communes du Clermontais.

En conséquence, Monsieur VIALA demande aux membres du conseil communautaire d'autoriser le Président à signer tous actes et documents relatifs à ce marché de prestation de services.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VIALA, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de services sus visé avec le prestataire Provence Plats.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20150924-2015-09-23-01-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2015  
Date de réception préfecture : 25/09/2015